

**ZONE de SECOURS
HAINAUT CENTRE**

Place Communale 1
7100 LA LOUVIERE

Secrétaire du Conseil :
Pina ALONGI

Tél : 064/27.79.60

Email : palongi@lalouviere.be

**Extrait du procès-verbal
du Conseil Zonal**

08 juillet 2015

M. J. GOBERT (La Louvière), *Président*
M. J.J. FLAHAUX (Braine Le Comte),
M. L. D'ANTONIO (Colfontaine),
M. X. DUPONT (Ecaussinnes),
M. O. SAINT AMAND (Enghien),
M. E. THIEBAUT (Hensies),
Mme B. CULQUIN (Jurbise),
M. G. MOYART (Lens),
M. P. HOYAUX (Manage),
M. J.P. LEPINE (Quaregnon),
Mme V. DAMEE (Quiévrain),
M. O. HARTIEL (Chièvres),
M. V. LOISEAU (Dour),
Mme B. POLL (Seneffe), *Bourgmestres*

Mme P. ALONGI, *Secrétaire du Conseil*
M. P. STAQUET, *Commandant de la zone*

M. M. DARVILLE (Mons),
Mme J. INCANNELLA (Morlanwelz), *Invités*

OBJET : Proposition - ratification réserve de recrutement St-Ghislain /Braine-le-Comte

Le Conseil zonal,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, plus précisément l'article 313 du livre 16 dispositions transitoires;

Vu le règlement organique de la Ville de Braine-le-Comte;

Considérant que la situation des réserves de recrutement de la zone de secours Hainaut-Centre est la suivante:

Poste	Réserve	Validité	Nombre de candidats
Binche	Professionnels	18/05/2017	13
Braine-Le-Comte	Professionnels	31/09/2015	16
Chièvres	Aucune		
Dour	Aucune		
Enghien	Aucune		
La Louvière	Professionnels	31/12/2016	21
La Louvière	Volontaires	31/12/2016	1
Quiévrain	Volontaires	13/11/2015	7
Mons	Professionnels	31/12/2014 prolongée	6
Saint-Ghislain	Volontaires	Pas de décision du collège avant le passage à la zone	33
Soignies	Professionnels	15/12/2017	8
Braine-le-Comte	Volontaires	Uniquement épreuves physiques	X

Considérant qu'après analyse des réserves de recrutement des différents postes de secours, il ressort deux problèmes;

Considérant qu'en ce qui concerne la Ville de Saint-Ghislain, les épreuves pour les sapeurs-pompiers volontaires avaient été réalisées;

Considérant qu'une liste reprenant les candidats ayant réussi avait été établie;

Considérant que le versement des lauréats dans la réserve de recrutement de la Ville de St-Ghislain n'a pu être faite lors du dernier conseil de décembre 2014;

Considérant que la réserve de recrutement pour la Ville de Saint-Ghislain n'a donc pas pu être constituée;

Considérant que pour la Ville de Braine-Le-Comte, une seule partie de la procédure de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires a été faite;

Considérant que dans le statut administratif, article 313, il est précisé que le conseil peut décider de poursuivre les procédures de recrutement en cours selon le règlement de ladite commune;

Considérant que dans le règlement organique de la commune de Braine-Le-Comte, il est prévu deux épreuves (physique et sélection);

Considérant que ce deuxième volet de la procédure n'a pu être finalisé, les épreuves physiques ayant eu lieu le 20 décembre 2014;

DECIDE : à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De valider la liste des lauréats de la Ville de Saint-Ghislain;

Article 2 : De constituer et de ratifier la réserve de recrutement de la Ville de Saint-Ghislain;

Article 3 : De poursuivre la deuxième partie de la procédure de recrutement de la Ville de Braine-Le-Comte comportant une épreuve de sélection (examen écrit, pratique et oral);

Article 4 : De verser les lauréats des réserves de recrutement toujours valides dans une liste zonale et de considérer qu'ils disposent du certificat d'aptitudes fédérales.

Par le Conseil:

**La Secrétaire du Conseil,
Pina ALONGI**

**Le Président du Conseil,
Jacques GOBERT**

Pour expédition conforme :

La Secrétaire du Conseil,

Pina ALONGI

Le Président du Conseil,

Jacques GOBERT